CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée à partir de la délibération C-243
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	Pouvoir de Anaïs HUSSON
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de Marina FERRARI
7	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
8	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Sophie PETIT GUILLAUME
9	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
10	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Liliane CONIGLIO
12	AIX-LES-BAINS	T	PAPOZ Julien	
13	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	
14	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	
15	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
16	AIX-LES-BAINS	T	VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
17	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	Départ après la délibération C-238
18	BOURDEAU	S	ARDOUVIN Michel	Arrivée à partir de la délibération C-239
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONAT
20	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	VIDAL Romain	
24	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
25	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
26	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
27	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
28	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	
29	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
30	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
31	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
32	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
33	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	MORIN Bruno	

34	LE BOURGET DU LAC	T	CHATILLON Anne	
35	LE BOURGET DU LAC	T	GUISSANT Franck	
36	LE BOURGET DU LAC	T	MERCAT Nicolas	
37	LE BOURGET DU LAC	T	MEUNIER Roland	
38	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
39	MERY	T	ROULET Stéphane	
40	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
41	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
42	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
43	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
44	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
45	SAINT-OFFENGE	T	GRELLIER Jean-Marc	Pouvoir de Antoine HUYNH
46	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
47	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
48	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
49	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
50	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
51	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
52	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	Arrivée à partir de la délibération C-233
53	VIVIERS-DU-LAC	T	CARON Bernard	
54	VIVIERS-DU-LAC	T	MONANGE Myriam	Départ après la délibération C-244
55	VOGLANS	T	BERNON Martine	
56	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

24 communes présentes

Excusés :

1	CONJUX	T	POCHAT Nathalie
2	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian

L'an deux mille vingt-six, le mardi 22 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 16 septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (36 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 16 septembre 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION

N° : C-256 Année : 2026
Exécutoire le :
Affichée le : 07 OCT. 2026
Visée le : 07 OCT. 2026
06 OCT. 2026

FINANCES

AE/CP 006 AP/CP 044 – Je rénove Grand Lac

Monsieur le Président indique qu'il s'agit de poursuivre le dispositif Je rénove Grand Lac qui consiste à informer, conseiller et accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation de logements.

Ce dispositif est arrivé à terme en juin 2026, il a permis sur 4 ans de rénover près de 900 logements sur le territoire de Grand Lac.

La poursuite de ce dispositif sur 4 ans est inscrite dans le nouveau PLH 2026-2030 de Grand Lac et répond également aux enjeux du Plan climat en cours de mise à jour.

L'objectif est de rénover 1 000 logements sur la période 2026-2030

Afin de mettre en place ce dispositif, plusieurs outils seront mis en place :

- Une convention annuelle avec l'Asder pour assurer le service public de la rénovation de l'habitat
 - Informer et conseiller sur tous les aspects de la rénovation des logements : rénovation énergétique, adaptation de logements au vieillissement, situations d'habitat indigne. Il existe 3 niveaux de conseil adapté au stade de développement du projet : conseil de premier niveau (contact téléphonique), conseil personnalisé (Rendez-Vous de 1H), conseil renforcé incluant une visite sur place ;
 - Communiquer pour faire connaitre auprès des ménages et des professionnels l'ensemble du dispositif de conseil et d'accompagnement à la rénovation. L'ASDER assurera une communication mutualisée à l'échelle de la Savoie sur la rénovation énergétique des logements. L'ASDER assurera par ailleurs des animations (conférences, prêt de caméras thermiques) sur le territoire de Grand Lac.
- Un marché public a été lancé et confié à un opérateur (Urbanis et Asder) qui aura pour mission d'accompagner sur la période 2026-2030 les propriétaires dans leurs projets de rénovation (accompagnement technique, administratif et financier).

Des aides aux travaux seront également attribuées aux propriétaires pour un montant total de 3 000 000 € sur la période 2026-2030.

Les aides de Grand lac feront l'objet d'une délibération.

Le budget global sera inscrit au PPI.

Monsieur le Président propose de suivre la réalisation financière du dispositif Je rénove Grand Lac dans le cadre d'un AP/CP.

Pour rappel, le conseil communautaire valide les révisions et la clôture des opérations gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (APCP). Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée antérieurement, peuvent être liquidées et mandatées dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération de l'autorisation de programme (art L1612-1 du CGCT).

Le montant global de l'Autorisation de Programme (AP) s'élève à 5 151 810 € TTC décomposé en 3 000 000 € d'aides aux propriétaires et 1 951 810 € pour l'information, conseil et accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'ouverture de l'APCP relatif au dispositif Je rénove Grand Lac

Aix-les-Bains, le 22 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 71
- Présents : 54
- Présents et représentés : 64
- Abstentions : 0
- Votants : 64
- Pour : 64
- Contre : 0
- Blancs : 0
- Nuls : 0

APCP044 JRGL

Annexe ouverture

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	**AECP006 APCP044- Accompagnement de la rénovation de l'habitat " Je rénove Grand Lac"**		
Budget :	**PRINCIPAL**		
Imputation analytique :			
Montant initial de l'opération :	**5 151 810 euros**		**TTC**
dont :			*Aides aux propriétaires*
	1 500 000,00 euros	**651 810,00 euros**	**3 000 000,00 euros**

DEPENSES		Animation Service public de la rénovation de l'habitat (volet information , conseil, communication)	Animation Prestation - Marché public (Volet Accompagnement des porteurs de projets)	Aides
	2026	130 362,00	110 000,00	300 000,00
	2027	130 362,00	390 000,00	725 000,00
	2028	130 362,00	390 000,00	725 000,00
	2029	130 362,00	390 000,00	725 000,00
	2030	130 362,00	220 000,00	525 000,00
TOTAL		**651 810,00**	**1 500 000,00**	**3 000 000,00**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :	Délibération C-256 : AE/CP 006 AP/CP 044 - Je rénove Grand Lac
Date de transmission de l'acte :	06/10/2026
Date de réception de l'accusé de réception :	06/10/2026
Numéro de l'acte :	d6030 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	073-200068674-20260922-d6030-DE
Date de décision :	22/09/2026
Acte transmis par :	ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires 7.1.6. Autres délibérations ou décisions